

JOURNEE NATIONALE DE LA MEDECINE AGREEE 2026

Organisée par la



En partenariat avec le



PENIBILITE ET SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Le vendredi 20 novembre 2026, Amphithéâtre Tournissoux

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon

9, Allée Alban Vistel - 69 110 Sainte-Foy-lès-Lyon

Tél. : 04 72 38 49 50

PRÉSENTATION

La souffrance au travail occupe aujourd'hui une place centrale dans les demandes adressées aux médecins agréés. Entre pénibilité objectivable, troubles psychiques et enjeux d'imputabilité au service, la frontière entre ressenti subjectif et pathologie médicalement caractérisée soulève des questions complexes.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Souffrance au travail : Comprendre, évaluer, qualifier

- Clarifier les concepts médicaux et juridiques
- Harmoniser les pratiques d'évaluation
- Apporter des repères scientifiques actualisés
- Préciser le rôle spécifique de la médecine agréée dans la Fonction Publique
- Structurer l'analyse des maladies professionnelles hors tableau

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h00 – Accueil des participants

9h15 – Allocution d’ouverture

Pr Patrick Disdier, Président de la FNAMA- CHU La Timone Marseille

Pr Sophie Cromb, Présidente du Conseil National Professionnel de Médecine Légale et Expertise Médicale, Université de Bordeaux

Modérateur : **Dr Gilbert Guidicelli**, trésorier de la FNAMA



Pénibilité et souffrance au travail

9h30 – Pénibilité et usure professionnelle : bases médico-physiologiques et retentissement fonctionnel

Dr Bernadette Systchenko, Ex médecin du travail agréé des Hospices Civils de Lyon - Ex directrice du DU de médecine agréée de Lyon

10h00 – Table ronde : Souffrance au travail : regards croisés

Médecins du travail : **Dr Pauline Primat et Dr Sophie Croidieu** de la Ville de Lyon

Psychologues du travail : **Mme Virginie Thion** (fondatrice de Burnout-Pro), **Mme Noémie Cohen** (PTO), **Mme Ariane Lejeune** (réseau souffrance et travail)

Maître Thomas Merien, avocat spécialisé en droit du travail chez Plead

En attente de validation : **PsyPro Lyon**

Axes envisagés :

- Souffrance subjective vs trouble psychiatrique caractérisé
- Burnout : entité clinique ou syndrome professionnel ?
- Harcèlement moral et évaluation médicale
- Objectivation des troubles psychiques
- Rôle de l'expertise médicale

11h00 – Pause ☕

11h15 – La vision du droit : imputabilité, responsabilité et reconnaissance

Magistrat du tribunal administratif ou juriste statutaire

Axes envisagés :

- Obligation de sécurité de l'employeur
- Notion d'accident de service et maladie professionnelle
- Jurisprudence administrative récente
- Charge de la preuve
- Articulation expertise médicale / décision administrative

12h00 – Déjeuner 👤 🔍 🍴

APRÈS-MIDI

Accident de service et maladies professionnelles hors tableau : méthodologie et pratique

14h00 – Reconnaissance des maladies hors tableau : cadre méthodologique

Dr Gilles Faivre, Vice-Président de la FNAMA – Co-directeur du DU d'aptitude à l'expertise médicale en médecine agréée sur Bordeaux

Axes envisagés :

- Différence tableau / hors tableau
- Lien direct et essentiel
- Rôle du Conseil médical
- Niveau de preuve scientifique requis

14h30 – Appréciation de l'imputabilité : existe-t-il une clinique objective ?

Dr Pierre Lamothe, psychiatre agréé hospitalier, chef du pôle médical au Vinatier, directeur d'enseignement clinique honoraire et expert agréé par la Cour de cassation honoraire et la Cour Pénale Internationale de la Haye

Axes envisagés :

- Burnout
- Trouble de l'adaptation
- État de stress post-traumatique
- Dépression caractérisée
- Évaluation médico-légale
- Notion d'IPP et seuil de reconnaissance

15h30 – Echanges sur des cas et questions pratiques avec la salle

16h00 – Pause 

16h15 – Session plénière : Questions générales et synthèse

- Points de convergence
- Perspectives d'harmonisation nationale
- Élaboration éventuelle de recommandations

17h00 – Clôture de la journée 